

Conseil communal du 07 septembre 2016

à 20 heures

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

FINANCES

1. Finances – Notification – Approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Ville de Binche – Exercice 2016

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation de la modification budgétaire n° 1 de la Ville de Binche pour l'exercice 2016, approuvée sans aucune remarque c'est-à-dire, telle qu'arrêtée par le Conseil Communal en date du 17 mai 2016.

2. Finances – Notification – Approbation des comptes annuels 2015 de la Ville de Binche par la tutelle

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance des comptes annuels de la Ville de Binche pour l'exercice 2015, approuvés sans aucune remarque c'est-à-dire, tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 17 mai 2016.

3. Procès-verbal de la vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2016

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2016 effectuée en date du 31 mars 2016. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 14.365.544,18 €.

4. Transfert à la Zone de secours Hainaut Centre d'emprunts contractés auprès de la banque BELFIUS BANQUE par la Ville de Binche

- APPROBATION

Dans le cadre du transfert à la Zone de secours Hainaut Centre d'emprunts contractés auprès de la banque BELFIUS BANQUE par la Ville de Binche, le Collège communal est invité à :

- transférer à la zone Hainaut-Centre, à la date du 1er janvier 2015, les emprunts mentionnés ci-dessous, ainsi que les charges et les obligations y afférant :

1. Binche, Emprunt N° 2275, Acquisition de matériel pour le service incendie Projet 20140013 ;
2. Binche, Emprunt N° 2287, Acquisition d'équipements informatiques pour le service incendie (Matériel - logiciels) Projet 20140014 ;
- Transmettre copie de la présente décision pour information à la banque BELFIUS, à la Zone de secours Hainaut Centre ainsi qu'au Directeur Financier de la Ville de Binche.

FISCALITE

5. Fiscalité – Règlement relatif à la redevance communale sur le placement de terrasses/de tables et de chaises – Exercices 2014 à 2019 – Abrogation du règlement redevance avec effet au 1^{er} mai 2016

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation par la tutelle spéciale de la délibération du Conseil communal du 17 mai 2016, liée à l'abrogation du règlement relatif à la redevance communale sur le placement de terrasses, de tables et de chaises pour les exercices 2014 à 2019.

6. Installation d'une friterie sur le domaine public communal – Exercice 2016 – Cahier des charges en vigueur – Formule de convention entre les parties – Renouvellement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la convention relative à la friterie installée à Ressaix, Place Elisabeth, sur le domaine public communal.

SUBSIDES

7. Subsidés communaux 2016 – Octroi d'un subside extraordinaire à la Zone de Police Binche-Anderlues

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi à la Zone de Police Binche-Anderlues du subside extraordinaire de 160.000 €, inscrit en sa faveur au budget communal pour l'installation de radars.

8. Subsidés communaux 2016 – Octroi d'un subside extraordinaire au Musée international du carnaval et du masque

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi au Musée international du carnaval et du masque du subside extraordinaire de 130.000 €, inscrit en sa faveur au budget communal 2016, dans le cadre de travaux de sécurisation.

REGIE FONCIERE

9. Régie Foncière – Notification approbation comptes annuels 2015

- NOTIFICATION

Il est porté à la connaissance du Conseil communal de la Ville de Binche que les comptes annuels 2015 de la Régie Foncière communale sont approuvés par le Service Public de

Wallonie, en date du 22 juillet 2016, et tels qu'arrêtés par le Conseil Communal, en date du 17 mai 2016.

10. Régie Foncière – Procès-verbal de la vérification de la régie foncière pour le premier trimestre 2016

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de vérification de la régie foncière pour le premier trimestre 2016 effectuée en date du 31 mars 2016. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 324.056,11 €.

11. Régie Foncière – Procès-verbal de la vérification de la régie foncière pour le deuxième trimestre 2016

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de vérification de la régie foncière pour le deuxième trimestre 2016 effectuée en date du 30 juin 2016. L'avoir à justifier et justifié s'élève à 403.656,89 €.

12. Régie Foncière – Acquisition du bien sis à Binche rue de la Gaieté cadastré section B n° 268D – Expropriation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- entamer la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique le bien situé à Binche rue de la Gaieté cadastré section B n° 268D ;
- approuver provisoirement le plan d'expropriation et le tableau des emprises relatif au bien précité d'une contenance de 50ca ;
- solliciter du Gouvernement Wallon qu'il décrète l'utilité publique à exproprier en pleine propriété ledit bien conformément au plan ci-annexé et qu'il est indispensable d'en prendre immédiatement possession ;
- solliciter du Gouvernement Wallon qu'il autorise la Ville de Binche à procéder à l'expropriation du bien conformément aux dispositions de la Loi du 26 juillet 1962 relative à la procédure d'extrême urgence en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- autoriser le Collège communal à négocier l'achat du bien et confier le dossier d'expropriation d'extrême urgence au Comité d'acquisition d'Immeubles de Charleroi ;
- imputer la dépense précitée à l'article 600/100/55. du budget de la Régie foncière pour l'exercice 2016.

13. Régie Foncière – Ilot des Pastures – Acquisition d'un bien appartenant à l'IDEA situé avenue Wanderpepen + 52 et cadastré D235f3 partie

- DECISION

Le Conseil communal est invité à décider :

- d'acquérir, pour cause d'utilité publique, le bien comprenant 354m² de voirie situé Allée des Pastures, cadastré D 235f3 partie et appartenant au domaine de IDEA Hennuyère, au prix de 1 euro ;
- de confier le dossier à Maître Serge Babusiaux, notaire à Binche ; d'imputer la dépense précitée à l'article article 529/712-53 du budget extraordinaire de l'exercice 2016 ;
- d'adresser la présente délibération, accompagnée des pièces des dossiers, au Service public de Wallonie - Service Aménagement Opérationnel - rue des Brigades d'Irlande, 1 à Jambes, aux propriétaires concernés ainsi qu'au Directeur financier.

14. Régie Foncière – Aliénation d'une parcelle sise à Binche, rue du Four à Chaux cadastré section D n° 99d

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet d'acte relatif à la vente d'un ancien bâtiment scolaire sur et avec un terrain situé rue du Four à Chaux cadastré section D n° 99DP0000 pour une contenance de 9a 20ca moyennant la somme s'élevant à 83.000 euros au profit Monsieur Mahieu Jean.

RENOVATION URBAINE

15. Opération de rénovation urbaine : Travaux de réfection des voiries et de l'égouttage du Quartier Saint-Jacques : rue de Biseau, rue Saint-Jacques, rue du Cygne, rue Notre-Dame, rue des Arquebusiers à Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver la convention-exécution 2016 proposée par le SPW – Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme relative aux travaux de réfection des voiries et de l'égouttage du Quartier Saint-Jacques : rue de Biseau, rue Saint-Jacques, rue du Cygne, rue Notre-Dame, rue des Arquebusiers à Binche ;
- Approuver le plan d'ordonnancement des dépenses relatives à ces travaux pour les cinq prochaines années.

MARCHE DE TRAVAUX

16. FRIC 2013/2016 – Amélioration et égouttage de la rue Evence à Péronnes-lez-Binche

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Dans le cadre du marché « FRIC 2013/2016 Amélioration et égouttage de la rue Evence à Péronnes-lez-Binche », le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 932, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « FRIC 2013/2016 Amélioration et égouttage de la rue Evence à Péronnes-lez-Binche », établis par l'auteur de projet, Intercommunale IDEA, Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 451.715,95 € TVAC ;
 - Montant voirie à charge de la Ville : 261.750,29 € TVAC ;
 - Montant égouttage à charge de la SPGE : 189.965,66 € TVA 0% ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60 (n° de projet 20150162) ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60 (n° de projet 20150162).

17. FRIC 2013 – 2016 – Réfection de la rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche (égouts, voirie et trottoirs)

- Approbation des conditions et du mode de passation

- Modification du CSC à la demande du pouvoir subsidiant SPW

- DECISION

Dans le cadre du marché "FRIC 2013-2016 - Réfection de la rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche (égouts, voirie et trottoirs)", le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges modifié réf. 1043, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet "FRIC 2013-2016 - Réfection de la rue Joseph Wauters à Péronnes-lez-Binche (égouts, voirie et trottoirs)", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 808.389,71 € hors TVA ou 978.151,55 €, 21% TVA comprise.
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60 (n° de projet 20160125).

18. FRIC 2013/2016 – Amélioration et égouttage de la rue Belle-Vau à Epinois

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « FRIC 2013/2016 - Amélioration et égouttage de la rue Belle-Vau à Epinois », le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1112, les plans, le projet d'avis de marché et le montant estimé du marché ayant pour objet « FRIC 2013/2016 - Amélioration et égouttage de la rue Belle-Vau à Epinois », établis par l'auteur de projet, Intercommunale IDEA, Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 1.389.110,26 € TVAC ;
 - Montant voirie à charge de la Ville : 1.023.798,12 € TVAC ;
 - Montant égouttage à charge de la SPGE : 365.312,14 € TVA 0% ;
- choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 421/731-60 (n° de projet 20160102).

19. Réfection de trottoirs et de voirie – Rue Georges Hautmont à Waudrez – Approbation du paiement des factures relatives aux états d'avancement 3 et 4 approuvés sous la responsabilité du Collège communal et dans l'urgence

- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché «Réfection de trottoirs et de voirie - Rue Georges Hautmont à Waudrez », le Conseil communal ratifie :

- les décisions du Collège communal du 29 août 2016 relatives aux paiements des factures des états d'avancement 3 et 4 émises par l'adjudicataire SOTRAGI et approuvées en urgence pour le marché public «Réfection de trottoirs et de voirie - Rue Georges Hautmont à Waudrez » en vertu de l'article L1311-5.

20. Ecole communale de Buvrines – Aménagement de 2 classes à l'étage (PPT 2014) – Cloisons/structure acier et finitions intérieures

- **Approbation d'avenant 2**
- **DECISION**

Dans le cadre du marché « Ecole communale de Buvrines - Aménagement de 2 classes à l'étage (PPT 2014) », le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 2 - cloisons, structure acier et finitions intérieures du marché "Ecole communale de Buvrines - Aménagement de 2 classes à l'étage (PPT 2014)" pour le montant total en plus de 6.490,57 € hors TVA ou 6.880,00 €, 6% TVA comprise ;

- financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 722/724-60/2015 (n° de projet 20150137) ;
- augmenter le crédit lors de la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2016, article 722/724-60/2015 (n° de projet 20150137).

MARCHE DE FOURNITURES

21. Eclairage public – Passages Zebra aux abords des écoles – Cronos 310583

- DECISION DE PRINCIPE

Dans le cadre du marché Eclairage Public - Passages Zebra aux abords des écoles – Cronos 310583, le Conseil communal est invité à :

- élaborer un projet d'éclairage public de sécurisation de divers passages piétons sur l'entité de Binche pour un budget estimé provisoirement à 42.000,00 € TVA comprise ;
- confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet soit :
 - La réalisation des études requises pour l'élaboration du projet, en ce compris l'établissement du CSC et des documents (plans, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance au suivi des procédures préalables à l'attribution notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel d'éclairage public ;
 - L'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pur l'exécution du projet ;
 - L'assistance à l'exécution et à la surveillance du/des marchés de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers ;
- de recourir aux entrepreneurs désignés par ORES ASSETS en sa qualité de centrale des marchés, pour les travaux de pose ;
- réceptionner les documents repris aux points ci-avant dans un délai de 20 jours ouvrables pour l'avant-projet à dater de la notification faite de la présente délibération à ORES ASSETS et de la transmission des informations relatives aux modifications de voiries, le cas échéant, et, dans un délai de 35 jours ouvrables pour le projet à dater de la réception de l'accord de l'Administration communale sur tous les documents constituant l'avant-projet. Les délais de 20 et 35 jours fixés prennent cours à compter du lendemain de l'envoi postal (la date de la poste faisant foi) ou de la réception par fax des documents ci-dessus évoqués ;
- prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers). Ces frais seront facturés par ORES ASSETS au taux de 16,5 % appliqué sur le montant total du projet majoré de la TVA ;
- charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération ;
- de transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre.

22. ECLAIRAGE PUBLIC – CRONOS N° 313555 – Mise en lumière des Remparts de Binche

- Délibération de principe et approbation du projet

- DECISION

Dans le cadre du marché « ECLAIRAGE PUBLIC - CRONOS N° 313555 - Mise en lumière des Remparts de Binche », le Conseil communal est invité à :

- élaborer un projet de mise en lumière des Remparts de la Ville de Binche pour un budget estimé provisoirement à 496.440,50 € TVA comprise à savoir :

- confier à ORES ASSETS, en vertu des articles 3 A.5, 9 et 47 des dispositions statutaires, l'ensemble des prestations de service liées à l'élaboration et à la bonne exécution du projet soit :

- La réalisation des études requises pour l'élaboration du projet, en ce compris l'établissement du CSC et des documents (plans, annexes, avis de marché, modèle d'offre), l'assistance au suivi des procédures préalables à l'attribution notamment les éventuelles publications ou consultations et l'analyse des offres du marché de fourniture du matériel d'éclairage public ;
- L'établissement d'une estimation du montant des fournitures et des travaux de pose requis pour l'exécution du projet ;
- L'assistance à l'exécution et à la surveillance du/des marché(s) de fournitures et de travaux de pose ainsi que les prestations administratives liées à ceux-ci, notamment les décomptes techniques et financiers ;

- prendre en charge les frais exposés par ORES ASSETS dans le cadre de ses prestations (études, assistance technico-administrative, vérification et contrôle des décomptes techniques et financiers) ;

- approuver le projet de mise en lumière des Remparts de la Ville de Binche pour le montant estimatif de 496.440,50 € TVAC comprenant, l'acquisition des fournitures, la réalisation des travaux, les prestations d'ORES ASSETS et la TVA ;

- approuver le cahier spécial des charges réf. 1088, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet « ECLAIRAGE PUBLIC - CRONOS N° 313555 - Mise en lumière des Remparts de Binche », établis par l'auteur de projet, ORES - Région Mons - La Louvière, Avenue du Parc d'Aventures Scientifique 1 7080 FRAMERIES. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 410.281,41 € hors TVA ou 496.440,51 €, TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1 : FOURNITURES, estimé à 282.632,36 € hors TVA ou 341.985,16 €, TVA comprise;

- lot 2 : MISE EN OEUVRE, estimé à 94.643,53 € hors TVA ou 114.518,67 €, TVA comprise;

- lot 3: PRESTATIONS ORES, estimé à 33.005,52 € hors TVA ou 39.936,68 €, TVA comprise;

- lancer un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant estimé à 280.000,00 € HTVA par adjudication ouverte avec publicité européenne suivant les formulaires standards appropriés ;

- recourir à l'entrepreneur désigné dans le cadre du marché pluriannuel relatif aux travaux de pose d'installations d'éclairage public pour la Région administrative de Mons-La Louvière chargée du suivi des travaux, notamment pour l'Administration Communale de Binche conclu par ORES ASSETS en date du 01/01/2014 et ce, pour une durée de 3 ans ;

- solliciter auprès du Service Public de Wallonie les subsides accordés dans le cadre du projet de Mise en lumière de Monuments Wallons, l'obtention des subsides conditionnant le lancement du projet ;

- charger le Collège communal de l'exécution de la présente délibération ;

- transmettre la présente délibération à ORES ASSETS pour dispositions à prendre ainsi qu'au pouvoir subsidiant ;

- financer cette dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget extraordinaire de l'exercice 2016.

MARCHE DE SERVICE

23. Location de containers et évacuation des encombrants à la suite des inondations du 23 juin 2016

- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché "Location de containers et évacuation des encombrants à la suite des inondations du 23 juin 2016-procédure d'urgence", le Conseil communal ratifie:

- le financement de la dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget ordinaire de l'exercice 2016, article 352/140-06 en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

24. Location de camions brosses pour le nettoyage de voiries à la suite des inondations du 23 juin 2016

- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION**

Dans le cadre du marché "Location de camions brosses pour le nettoyage de voiries à la suite des inondations du 23 juin 2016 - procédure d'urgence", le Conseil communal ratifie :

- le financement de la dépense par le crédit à inscrire à la modification budgétaire n° 2 du budget ordinaire de l'exercice 2016, article 352/140-06 en vertu de l'article L1311-5 relatif aux dépenses réclamées par des circonstances impérieuses et imprévues.

25. Financement des dépenses extraordinaires de l'exercice 2016 - Répétition de services similaires

- **Approbation des conditions et du mode de passation – Marché répétitif**

Dans le cadre du marché « Marché de services - Financement des dépenses extraordinaire de l'exercice 2016 – Répétition de services similaires », le Conseil communal est invité à :

- Approuver le cahier spécial des charges réf. 1121 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché de services - Financement des dépenses extraordinaire de l'exercice 2016 – Répétition de services similaires."

- Lancer la procédure visant l'attribution du marché répétitif « Marché de services - Financement des dépenses extraordinaire de l'exercice 2016 – Répétition de services similaires ».

- Financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2016, article xxx/211-01 et au budget des exercices suivants.

PERSONNEL COMMUNAL

26. Personnel communal (y compris les grades légaux) – Mandataires communaux – Allocation de fin d'année 2016

- **DECISION DE PRINCIPE**

En application de l'article 30 du statut pécuniaire applicable au personnel communal non enseignant, il appartient au Conseil communal de se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2016. En date du 22 janvier 2001, il a décidé d'appliquer aux Bourgmestre et Echevins les articles 30 à 37 du statut pécuniaire susmentionné (articles 32 à 37 de l'ancien statut pécuniaire) et en date du 1^{er} avril 2015 d'appliquer ces articles aux grades légaux.

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2016.

27. Personnel ouvrier – Ouvrier qualifié D1 – Chauffeur – Déclaration de la vacance d'emploi – Appel restreint – Réserves de recrutement

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur la vacance d'un poste de chauffeur de niveau D1, de décider de lancer l'appel aux candidats selon les modalités de l'appel

restreint et de tenir compte des réserves de recrutement en vue de désigner l'agent définitif pour ce poste.

28. Personnel ouvrier – Auxiliaire professionnel E1 – Déclaration de la vacance d'emploi – Appel restreint – Réserves de recrutement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à déclarer un total de 26 heures en 43^{ème} pour les postes d'auxiliaires professionnels niveau E1 vacant au cadre, de décider de lancer l'appel aux candidats selon les modalités de l'appel restreint et de tenir en compte de la réserve de recrutement en vue de désigner l'agent définitif pour ce poste.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

29. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2014/2015 – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Tableau de la population scolaire déclarée régulière au 31 janvier 2016 et vérifié par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau de la population scolaire de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de la Ville de Binche, arrêté à la date du 31 janvier 2016 et vérifié par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

30. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Tableau de la population scolaire arrêté au 31 janvier 2016 et vérifiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le tableau de la population scolaire arrêtée au 31 janvier 2016 de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche et vérifiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

31. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Prise de connaissance du Procès-Verbal du Conseil des Etudes

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des Etudes du 29 juin 2016 de l'Académie des Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche.

32. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Prise de connaissance du Procès-Verbal du Conseil des Etudes

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du procès-verbal du Conseil des Etudes du 27 juin 2016 de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche.

33. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2016/2017 – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Calcul des dotations de périodes de cours

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de périodes de cours de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs pour l'année scolaire 2016/2017.

34. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2016/2017 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Calcul des dotations de périodes de cours

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du calcul des dotations de périodes de cours de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation, pour l'année scolaire 2016/2017.

35. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2016/2017 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Calcul des emplois de surveillants-éducateurs subventionnables

- **PRISE DE CONNAISSANCE**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la dotation de 27 périodes par semaine pour les emplois de surveillants-éducateurs subventionnables au sein de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation et de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts décoratifs de la Ville de Binche, pour l'année scolaire 2016/2017.

36. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Nouveaux programmes de cours artistique de base – Domaine de la Danse – Danse préparatoire/Danse formation/Danse qualification

- **APPROBATION**

La Directrice du Conservatoire Marcel Quinet propose des nouveaux programmes de cours artistique de base dans le domaine de la danse «Danse préparatoire», «Danse formation», «Danse qualification».

Le Conseil communal est invité à approuver ces nouveaux programmes de cours.

37. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2015/2016 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Approbation du Règlement d'ordre intérieur du Conseil des Etudes

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le Règlement d'ordre intérieur du Conseil des Etudes de l'Académie de Musique, Danse et Déclamation de la Ville de Binche.

ENVIRONNEMENT

38. Approbation de la convention de partenariat 2017/2019 entre la Ville de Binche et le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine (CRHa) ASBL – Charte et Plan d'actions

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- valider la convention de partenariat 2017/2019 entre la Ville de Binche et le Contrat de Rivière du sous-bassin hydrographique de la Haine ASBL ;
- approuver la reconduction de la participation financière pour cette même période ;

- approuver le programme d'actions 2017/2019 ;
- approuver la charte et son tableau d'actions.

POLICE ADMINISTRATIVE

39. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route **- ARRET**

Le Conseil communal est invité à approuver le règlement complémentaire au code de la route instaurant la matérialisation d'une ligne jaune discontinue à Péronnes, à la rue Evence face au n° 25, afin de faciliter les manœuvres des véhicules sortant de l'entrée carrossable.

40. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route **- ABROGATION**

En séance du 22 janvier 2007, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Waudrez, à la rue Samain n° 4. La personne pour qui l'emplacement avait été instauré ne possède plus de véhicule.

Le Conseil communal est donc invité à abroger sa décision du 22 janvier 2007, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Waudrez, à la rue Samain n°4.

41. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route **- ABROGATION**

En séance du 22 janvier 2007, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Péronnes, à l'Avenue Léopold III n° 71. La personne pour qui l'emplacement avait été instauré est décédée.

Le Conseil communal est donc invité à abroger sa décision du 22 janvier 2007, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Péronnes, à l'Avenue Léopold III n° 71.

42. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route **- ABROGATION**

En séance du 03 septembre 2013, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue Bard n° 25. La personne pour qui l'emplacement avait été instauré ne possède plus de véhicule.

Le Conseil communal est donc invité à abroger sa décision du 03 septembre 2013, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, à la rue Bard n° 25.

43. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route **- ABROGATION**

En séance du 1^{er} juillet 2015, le Conseil communal a arrêté un règlement complémentaire instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Leval, à la rue Albert 1^{er}, n° 219. La personne pour qui l'emplacement avait été instauré a déménagé.

Le Conseil communal est donc invité à abroger sa décision du 1^{er} juillet 2015, instaurant un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à Binche, section de Leval, à la rue Albert 1^{er}, n° 219.

PROJET DE PROCES-VERBAL

44. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 juin 2016

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 29 juin 2016.